



HAL
open science

Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée

Benoit Romeyer

► To cite this version:

Benoit Romeyer. Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée. *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2018, 10.4000/paysage.1131 . hal-01842300

HAL Id: hal-01842300

<https://amu.hal.science/hal-01842300>

Submitted on 25 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Benoit Romeyer

**Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ?
Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée**

*Landscape architecture: An urban design source and resource
A classification and appraisal of a cross-fertilisation process*

Introduction : urbanisme et paysagisme, deux champs disciplinaires distincts aux frontières poreuses et aux interactions fertiles

« Le paysagisme est au paysage ce que l'urbanisme est à la ville : à la fois un art, une science et une technique de l'organisation spatiale des territoires. L'emprunt à la définition que donne de l'urbanisme Françoise Choay montre la proximité de ces deux notions. Le mot "territoire" a remplacé celui d'établissements humains et le paysagiste s'est substitué à l'urbaniste. » (Donadieu, 2009, p. 153.)

Comme le laisse entendre cette citation de Pierre Donadieu, urbanisme et paysagisme relèvent en France de champs disciplinaires à la fois proches et distincts et dotés de *corpus* théoriques propres¹. Ils renvoient chacun, à ce titre, à un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être, spécifiques dont les instituts d'urbanisme accrédités par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) et les écoles de paysage habilitées à la formation de paysagistes diplômés d'État tendent respectivement à assurer de manière privilégiée la transmission, en même temps qu'ils prennent part à la production des connaissances scientifiques et techniques associées². En complément à ces lieux d'enseignement et de recherche, un ensemble d'institutions et d'organismes participent du cadrage, de la régulation et de la valorisation de ces deux professions d'urbaniste et de paysagiste, que ce soit par le biais :

- de la délivrance d'un titre (tel celui de « paysagiste concepteur » issu de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016), ou d'une qualification (comme celle proposée par l'Office professionnel de qualification des urbanistes),
- de l'organisation de prix et d'autres manifestations plus ou moins ouvertes et dédiées (Grand Prix de l'urbanisme, Grand Prix national du paysage, Palmarès des jeunes urbanistes, Albums des jeunes architectes et paysagistes...),
- ou de l'édition de publications spécialisées (revues *Urbanisme*, *Paysage et actualités* ...).

Par-delà les relatifs compartimentages professionnels, institutionnels, universitaires et éditoriaux ainsi induits, urbanisme et paysagisme n'en partagent toutefois pas moins, en tant que disciplines du projet spatial et territorial, une capacité commune à se définir comme « pratique intentionnelle de transformation de l'espace et de ses usages » (Arab, 2014, p. 90). Le sociologue Florent Champy constate ainsi qu'« urbanistes et paysagistes sont apparus autant pour faire différemment ce que les architectes faisaient déjà, que pour proposer des prestations que ces derniers ne proposaient pas » (Champy, 2000, p. 222). À cet égard, les attentions à la matière vivante, aux profondeurs historiques et géographiques des sites, aux explorations graphiques et à la dimension processuelle de leur intervention constitueraient les principales singularités de l'approche paysagiste (Marot, 1995). Celles des urbanistes relèveraient plus, pour leur part, de leur maîtrise des différents contextes, acteurs, outils, et dispositifs constitutifs de la fabrique urbaine contemporaine, en lien avec leur statut revendiqué de « généralistes du développement urbain » (Fischler, 2015) et l'inclinaison à

la pluridisciplinarité qui en découle.

De fait, et malgré ces identités différenciées, d'inévitables « chevauchements » (Champy, 2000, p. 221) se font jour entre ces deux champs. Ainsi, alors que du point de vue de la pratique opérationnelle, un nombre important de praticiens revendiquent la double casquette de « paysagiste-urbaniste³ », le Grand Prix de l'urbanisme a ces dernières années conduit à la consécration institutionnelle de plusieurs paysagistes⁴. Et si de plus en plus de formations universitaires visent un positionnement à l'interface entre ces deux champs de l'urbanisme et du paysage, différentes publications institutionnelles et scientifiques ont parallèlement cherché à montrer l'intérêt tant projectuel qu'heuristique de tels croisements (Masboungi, 2002 ; Waldheim, 2006, 2016)... Les exemples pourraient être multipliés à loisir dans chacun des cas de figure.

Force est alors de reconnaître que les limites fluctuantes existant entre ces deux champs s'avèrent dès lors aussi relativement poreuses. À ce titre, le présent article se propose d'interroger les différentes formes et modalités de croisement ayant pu s'opérer entre urbanisme et paysagisme au fil de leur histoire respective. L'hypothèse émise est que les multiples exemples de fertilisation croisée auxquels ces deux champs ont donné lieu peuvent faire l'objet d'une classification prenant pour discriminant leurs grands champs d'expression en termes d'objets et de finalités d'intervention.

L'analyse proposée se fonde sur l'examen d'un ensemble de textes et travaux traitant des liens entre urbanisme et paysagisme. Ce *corpus* se compose majoritairement de sources que l'on pourrait qualifier de « secondaires », et dont les aires géographiques et culturelles de production puisent pour une large part dans ce que l'historienne de l'art Sophie Cueille a identifié comme les trois principaux « pôles de l'urbanisme paysager » (Cueille, 1989, p. 41) : la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ouvertement centrée sur le contexte français où l'échantillon a tendu vers une certaine exhaustivité - notamment permise par sa composition sur la base de recoupements bibliographiques successifs -, la classification obtenue aurait ainsi vocation à être plus finement confrontée aux deux autres contextes évoqués.

La restitution des premiers résultats tirés de cette recherche au caractère exploratoire affirmé, et revendiqué comme tel, s'opérera en quatre temps successifs. Le premier consistera en une présentation et une analyse des différents travaux consultés sur cette question des liens existants ou à créer entre urbanisme et paysagisme, et sur la base de laquelle s'est construite notre proposition de classification des grands champs d'expression pouvant lui être associés. Au nombre de trois, ces derniers constituent l'armature du plan adopté pour les parties suivantes, qui ouvriront chacune à une tentative de définition appuyée d'un certain nombre d'illustrations récurrentes issues de la littérature plus générale de ces deux champs. Bien que nécessairement sélectif d'un point de vue historiographique au regard de l'étendue couverte, ce recours aux exemples n'a pas qu'un but illustratif. Il a également pour ambition de permettre de caractériser l'état ainsi que les dynamiques propres à ces trois domaines. Plus transversalement, il s'agit aussi par cela de participer à donner du corps aux récurrentes incitations faites aux acteurs de la fabrique urbaine à (re)penser la ville et les territoires au prisme d'un « paysage » lui-même tout à la fois empreint de représentations culturelles, de réalités objectives, d'expériences sensorielles et

de projet (Besse, 2009).

Une revue de littérature oscillant entre foisonnement de termes et faible caractérisation des contenus projectuels

La revue de littérature opérée témoigne d'un foisonnement de termes relatifs aux diverses formes de rapprochement, d'interpénétration, voire d'hybridation ayant pu exister entre urbanisme et paysagisme au fil du temps. Celles-ci se sont ainsi trouvées décrites sous les différents vocables d'« urbanisme végétal » (Mollie, 2009 ; Da Cunha, 2009 ; Blanc, 2009), d'« urbanisme vert » (Mathis et Pépy, 2017), d'« urbanisme paysager » (Cueille, 1989 ; Bonneau, 2016), d'« urbanisme de la révélation » (Fromonot, 2011), de « suburbanisme » (Marot, 1995, 2011), d'« urbanisme paysagiste » (Donadieu, 2009, p 43), de *landscape urbanism* (Waldheim, 2006, 2016 ; Leger-Smith, 2013), d'« art des quartiers-jardins » (Bauer, Baudez, et Roux, 1980), de « paysagisme d'aménagement » (Luginbühl, 1974 ; Donadieu, 2009, p. 45), « de planification paysagère » (Novarina, Métais et Micheletto, 2004)... Une nette inclinaison à considérer ces formes d'approches hybrides comme relevant plus d'approches paysagères de l'urbanisme que l'inverse peut d'ores et déjà être notée.

L'analyse plus fine des différents registres d'intervention que tendent à traduire ces expressions permet par ailleurs de faire état d'une première ligne de division au sein de cet ensemble relativement disparate de prime abord. Celle-ci renvoie à une différenciation clairement instituée dans le monde anglo-saxon entre ce qui relève du *landscape planning* et du *landscape urbanism and design* (Donadieu, 2009, p. 37-52). Elle vient faire écho à la distinction plus communément admise dans le contexte français entre aménagement du territoire et urbanisme, et qui, pour un auteur comme Xavier Desjardins, relève avant tout d'échelles d'intervention distinctes : l'échelle de l'« architecture » étant celle du « bâtiment », celle de l'« urbanisme (ou de l'aménagement urbain) » renvoyant à celle du quartier ou de la ville, et celle de « l'aménagement des territoires » à celle de « la région, de l'État ou d'un ensemble d'États » (Desjardins, 2017, p. 20-21). Seraient d'emblée rattachés au sein de cette première famille les domaines de la « planification paysagère » et du « paysagisme d'aménagement » dont l'institutionnalisation correspond en France à la création du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) en 1972. À ceux-ci pourraient également être associés (mais de manière peut-être moins exclusive) le courant de la « planification écologique » (Tarlet, 1985) dont le paysagiste américain Ian McHarg, auteur de l'ouvrage canonique *Design with nature* (McHarg, 1992), représente l'une des figures tutélaires, ainsi que les expérimentations résultant des démarches « territorialistes » telles qu'appréhendées par Emmanuelle Bonneau dans sa thèse (Bonneau, 2016, p. 21). Si de premiers jalons historiographiques des différents courants constitutifs de cette branche plus spécifique du *landscape planning* ont déjà pu être posés par ailleurs (voir notamment Pernet, 2014 ; Bonneau, 2016), une telle investigation mériterait à elle seule de faire l'objet d'un travail dédié. Toutefois, et du fait de l'ampleur de la tâche, nous nous focaliserons ici sur l'appréhension de ces approches croisées entre urbanisme et paysagisme au seul prisme de leur vocation à générer de la forme urbaine intégrant en son sein de la nature urbaine. L'identification de ce premier niveau de lecture par l'entrée des échelles d'intervention

recoupe d'ailleurs pour partie l'analyse déjà évoquée de Pierre Donadieu sur la diversité des métiers recouverts par l'activité de paysagiste. Ces travaux mettent ainsi en avant le fait que l'élargissement progressif du champ d'exercice de la profession d'« architecte-paysagiste » a offert à ces derniers l'opportunité de sortir des parcs et des jardins pour travailler à des échelles non seulement plus vastes mais aussi plus directement urbaines. Malgré cette ouverture à l'existence de véritables « paysagistes-urbanistes », ceux-ci continuent néanmoins à exercer selon deux principaux modes d'actions distincts et complémentaires : « [...] le premier à l'échelle d'un lieu remarquable à inventer (la création paysagiste), le second à celle d'un territoire dont les paysages ne doivent pas être aléatoires mais anticipés et mis en œuvre par un règlement d'urbanisme (planification des paysages ordinaires) » (Donadieu, 2009, p. 51).

Outre ces deux lignes de division par la question des échelles et des métiers, certains des termes identifiés visent plus particulièrement à caractériser l'évolution des démarches de projet contemporaines auxquelles le paysagisme a pu constituer l'un des vecteurs privilégiés du renouvellement. Ainsi en est-il de l'« urbanisme de révélation » de Françoise Fromonot et du « suburbanisme » de Sébastien Marot qui ont été tous deux pensés pour retranscrire cette forme de « démarche de projet qui renverse la hiérarchie établie par l'urbanisme moderne entre programme et site (« du dedans vers le dehors », de la ville vers le territoire), de sorte que le site devient l'idée régulatrice du projet et presque le sujet ou le générateur du programme » (Marot, 2011, p. 301).

Enfin, d'autres auteurs construisent leur conceptualisation à partir d'aménagements jugés à la fois démonstratifs et exemplaires des potentialités dont ces hybridations disciplinaires se sont avérées porteuses. La mise en lumière de ces références est parallèlement renforcée par leur repositionnement au sein d'une généalogie ou d'un *corpus* plus vaste ouvrant à la reconstitution d'une forme de « courant » dont les œuvres considérées pourraient faire office de manifeste. C'est par exemple le cas de Sophie Cueille érigeant en « modèle d'urbanisme paysager » la démarche de conception portée par le comte de Choulot au milieu du XIXe siècle dont est issue la commune francilienne du Vésinet, ou encore de Caroline Mollie voyant dans Le Nôtre un « précurseur de l'urbanisme végétal » dont le flambeau se verra plus ou moins fortement repris au fil des époques (Mollie, 2009, p. 231).

Par contraste avec ces grandes entrées par les échelles, les métiers, les démarches projectuelles et les éléments emblématiques auxquels peuvent ainsi être rattachés les différents termes et expressions identifiés, la question de la caractérisation du contenu des produits issus de ces approches interdisciplinaires entre urbanisme et paysage nous est en revanche apparue relativement peu traitée. Partant de ce constat, le présent article se fixe pour objectif de contribuer à combler ce manque par la proposition d'une première ébauche de classification des différents champs d'expression associés à ces démarches. L'approche développée s'inspire de la typologie proposée par Jon Lang (Lang, 2005) des trois principaux « produits » issus des démarches de conception urbaine (infrastructures, quartiers, villes nouvelles) qu'il s'est ici agi de transposer à domaine plus spécifique.

Seront ainsi successivement traitées les pratiques d'aménagement urbain à dominante « végétale » de l'embellissement, du réenchantement et de la renaturation des espaces ouverts, puis celles plus véritablement « paysagères » des systèmes de parcs et des trames vertes et

bleues, avant d'enfin aborder celles « extra-urbaines » des quartiers, banlieues et cités-jardins.

Les pratiques d'aménagement urbain à dominante «végétale » de l'embellissement, du réenchantement et de la renaturation des espaces ouverts

Le premier champ d'intervention identifié porte sur l'aménagement d'espaces ouverts en milieu urbain. En écho avec l'ouvrage de Caroline Mollie où celui-ci s'avère plus particulièrement mis en exergue, nous avons fait le choix de le qualifier d'« à dominante végétale ». Aussi bien conduit dans des contextes d'extension que de renouvellement urbain, il se traduit par la réalisation d'équipements tant « surfaciques » (parcs, squares, jardins...) que « linéaires » (avenues, boulevards plantés, berges, chemins) et au caractère naturel plus ou moins affirmé. D'un point de vue historiographique, cet « urbanisme végétal » semble avoir été successivement associé à des visées plus ou moins fortement ancrées dans les registres de l'embellissement, du réenchantement et de la renaturation dont l'enchaînement témoigne plus largement d'une évolution des rôles alloués à l'intervention paysagiste au sein de la fabrique des villes et des territoires. C'est sur la présentation de quelques exemples emblématiques de ces transformations que nous allons maintenant revenir.

Un certain nombre de textes consultés présentent en effet le point commun de faire *a posteriori* du jardinier-paysagiste André Le Nôtre le pionnier de tels rapprochements entre ces deux disciplines. Plus encore, certains voient même dans l'œuvre de ce dernier les prémices d'un urbanisme dont l'acte de naissance traditionnellement associé à la parution du grand œuvre de l'ingénieur espagnol Ildefonso Cerdà : la *Teoría General de la Urbanización* (Cerdà, 1979) lui est pourtant postérieure de près de deux siècles. Au travers de ces deux gestes fondateurs que constituent la création de la ville de Versailles dans le prolongement symétrique des jardins du Palais royal, d'une part (figure 1) et, à Paris, la prolongation du jardin des Tuileries sur sa campagne environnante au travers d'une promenade publique aujourd'hui connue sous le nom d'avenue des Champs-Élysées, d'autre part (figure 2), André Le Nôtre aurait ainsi participé à poser les bases d'un mode émergent d'accompagnement de la croissance et de l'extension urbaine par le végétal. Déjà avancée par certains historiens de l'urbanisme tels Pierre Lavedan ou Gaston Bardet avant d'être reprise et développée par Thierry Mariage dans son ouvrage *L'univers de Le Nôtre* (Mariage, 1990), cette thèse a été parallèlement jugée comme particulièrement excessive par d'autres auteurs (Alonzo, 2013, p. 105-1066). Sans prendre part à la controverse, force est néanmoins de reconnaître que celui-ci constitue, aujourd'hui encore, « [...] une posture d'action référente pour les paysagistes français tenant de l'urbanisme paysager contemporain » (Bonneau, 2016, p. 39).



Figure 1. L'extension du jardin des Tuileries sur sa campagne environnante, futurs Champs-Élysées.

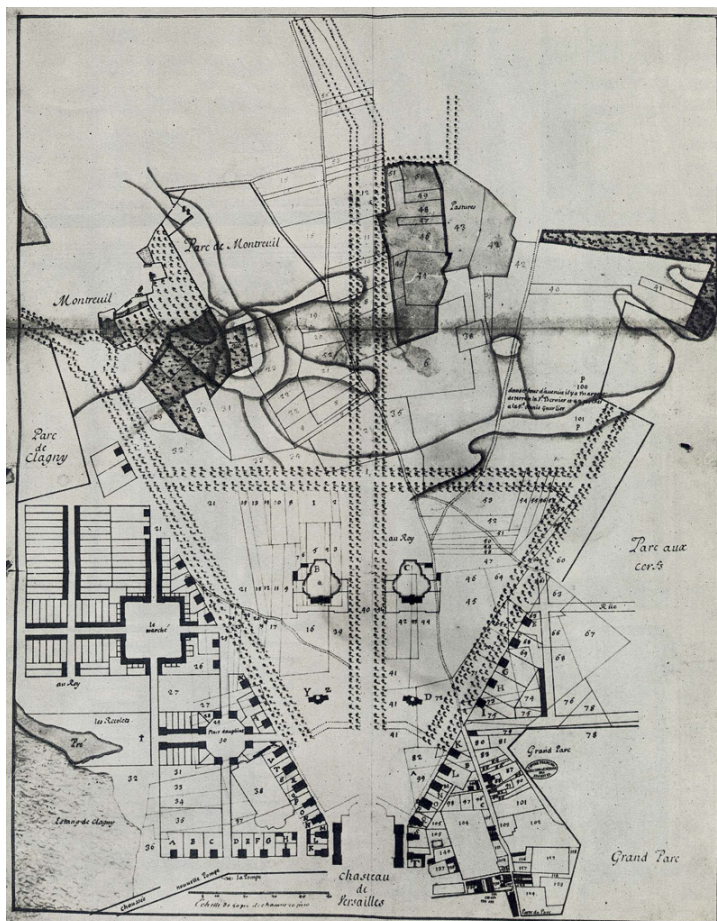


Figure 2. Un trident d'allées plantées, symétrique à la composition du parc, à l'origine du

développement de la ville de Versailles). Photographie : Archives nationales.

Si les premières manifestations d'un « urbanisme végétal » trouvent ainsi leurs origines dans l'œuvre fondatrice d'André Le Nôtre, sa diffusion reste plus généralement associée à celle du démantèlement progressif des anciennes fortifications opéré en France à partir de la Renaissance. En lien avec une certaine pacification du territoire intérieur du fait du report des enjeux sécuritaires aux frontières nationales à partir de la moitié du XVII^e siècle (Alonzo, 2013, p. 123), un essor des démarches dites d'« embellissement » s'est alors opéré, prenant pour composante principale la création de promenades plantées comme amorce d'extension urbaine. Les exemples de la création du cours Mirabeau à Aix-en-Provence à l'emplacement des anciens remparts de la fin du XVII^e siècle, des plans d'extension de Jacques-Philippe Mareschal pour Nîmes et de Louis de Mondrian pour Toulouse à la fin du XVIII^e siècle sont ainsi fréquemment cités en tant que cas archétypaux de telles réalisations. Mais c'est généralement au travers du Paris conjointement recomposé sous l'égide de l'empereur Napoléon III comme commanditaire éclairé, du préfet Georges Eugène Haussmann comme ordonnateur zélé et du directeur du tout-puissant service des Promenades et des Plantations Jean-Charles Adolphe Alphand comme exécutant attitré (Landau, 1993) qu'une forme d'aboutissement de cet art de la promenade paraît avoir été atteinte. Consignés et promus par ce dernier au sein d'un ouvrage explicitement « publié pour divulguer, auprès du vaste public, les différentes étapes du grand chantier qui visa à bâtir et à rationaliser le réseau des espaces «verdoyants» de la ville » (Santini, 2011), les grands travaux menés à cette époque ont ainsi conduit à la création d'un paysage urbain toujours symboliquement associé à l'imaginaire parisien. À la fois cohérent dans ses aménagements et systématique dans ses choix de matériau et de mobilier urbain, ce paysage s'articule autour d'avenues plantées qui en ont constitué les principaux vecteurs de diffusion (figure 3).

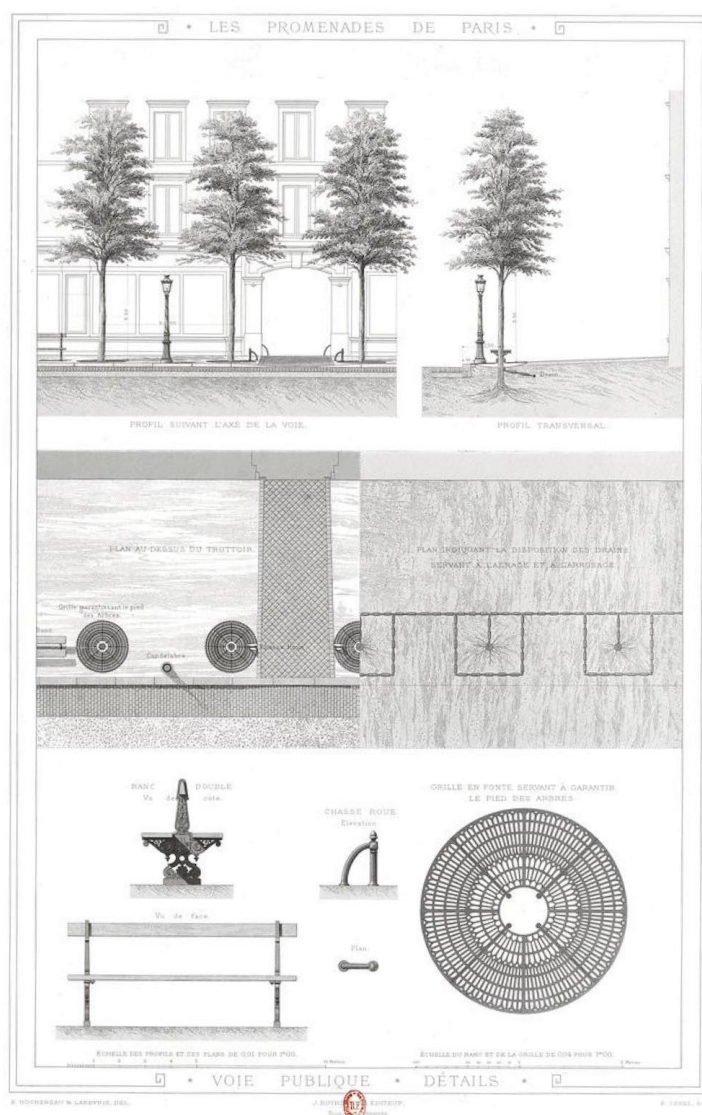


Figure 3. Les promenades de Paris, ou la création d'un paysage urbain systématique et cohérent dont les avenues plantées ont constitué les principaux vecteurs (Alphand, 1867-1873).

Cet art de la promenade « paysagée », ayant ainsi atteint une forme d'« apogée » dans le cadre du Paris du Second Empire, a accompagné les premiers pas d'un urbanisme émergent de manière concomitante, en tant que discipline consciente et autonome, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Il perdurera sous diverses formes tout au long de la première moitié du siècle suivant, au travers notamment des grands plans d'urbanisme réalisés sous le contrôle de ceux qui, tels le britannique Raymond Unwin ou les français Jean Claude Nicolas Forestier, Henri Prost ou Jacques Gréber, ont jusqu'à la fin de l'entre-deux-guerres continué à incarner cette « génération de professionnels de l'aménagement alliant précisément maîtrise du matériau végétal et culture de projet » (Blanchon, 2007).

L'importance accordée aux pratiques d'aménagement urbain à dominante « végétale » déclinera toutefois au sortir de la Seconde Guerre mondiale et en même temps que les paysagistes se sont vus privés de leur titre favori d'« architecte » par l'administration de la France de Vichy. Dès lors « handicapés par cette interdiction qui réserve l'essentiel du travail de reconstruction aux architectes et aux ingénieurs » (*ibid.*), les paysagistes ont été contraints d'abandonner leur rôle de « préparateur » de l'urbanisation au profit de celui d'« accompagnateur », voire de « réparateur » de celle-ci. La profession, elle-même tiraillée entre un « double héritage, d'une part celui de Forestier et des pères de l'urbanisme moderne, d'autre part celui du retour en force de la dimension horticole » (Blanchon, 2007), a alors trouvé, dans les grands ensembles de logements sociaux en mal d'urbanité et de soin apporté à leurs espaces extérieurs, les terrains d'expérimentation privilégiés à leur refondation. Si pour Françoise Dubost, « en caricaturant les choses, on peut dire que la mission des paysagistes s'est d'abord bornée à "mettre du vert" dans les espaces interstitiels des grands ensembles, à meubler les "blancs" du plan-masse » (Dubost, 1983, p. 437), il ressort néanmoins de cette période que « [...] le passage du dessin au modelage du sol et la structuration de l'espace par les terrassements, l'évolution des techniques de plantation et la simplification de la palette végétale, l'intérêt pour les associations végétales indigènes, enfin, l'intégration de la question de l'entretien à la conception du projet, sont autant d'acquis qui restent d'actualité » (Blanchon, 1999, p. 28).

De cette période des années 1945-1975 toujours relativement méconnue en matière de pratiques paysagistes, quelques noms de paysagistes concepteurs ressortent néanmoins, tels ceux de Michel Corajoud et Jacques Simon, auteurs de nombreux parcs et jardins, et tous deux collaborateurs au sein de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA). C'est ainsi que pour Bernadette Blanchon, spécialiste de la période, « le tandem jouera un rôle essentiel dans la diffusion d'une culture française du projet de paysage ». De telle sorte que « c'est bien dans le travail de ces "pionniers" que se sont réalisés le changement d'échelle des projets et la mise en place de modes d'intervention fondés sur les spécificités de la pratique paysagiste que sont l'observation du site, le dépassement des limites, l'interprétation du programme, la soumission aux forces du milieu vivant, la maîtrise du substrat et modelage du sol, afin de mieux accueillir l'activité humaine » (Blanchon, 2007). Jacques Simon et Michel Corajoud constituent dès lors, chacun à leur manière, des figures de référence pour la nouvelle génération de paysagistes concepteurs émergent à la suite de la création en 1976 de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, qui succède à la section du

paysage et de l'art des jardins de l'École nationale d'horticulture, ainsi que du CNERP de Trappes. Tandis que le premier, réputé pour son style iconoclaste transparaissant au travers de ses nombreuses réalisations, éditions et œuvres (figure 4), demeure encore relativement peu connu du grand public, le second a quant à lui joué un rôle plus visible de figure de proue d'un retour en grâce des paysagistes dans la fabrique urbaine contemporaine. Ce renouveau de la profession s'est opéré dans un contexte d'attention renouvelée à la question des espaces publics urbains, visible dès le début des années 1990 en lien avec la référence barcelonaise dont de nombreuses publications sont alors venues se faire l'écho.



Figure 4. Collage du parc Saint-John-Perse à Reims réalisé par le paysagiste Jacques Simon en lien avec sa réalisation.

Cette refondation de la profession de paysagiste, en partie amorcée sous le signe d'une volonté de « réenchantement » de certaines extensions urbaines issues des Trente Glorieuses, va parallèlement s'accompagner d'un processus d'écologisation - toujours en cours (Dacheux-Auzière et Petit-Berghem, 2017) - de ses pratiques, en lien avec l'évolution de la commande publique et la montée en puissance progressive des préoccupations environnementales. Parmi les émules de l'expérience barcelonaise, l'ambitieuse politique d'espaces publics mise en œuvre au sein de l'agglomération lyonnaise à partir des années 1990, et notamment connue pour avoir permis l'émergence d'une nouvelle génération de paysagistes, apparaît en France assez exemplaire d'une telle transition. D'abord principalement placée sous ces deux registres déjà balisés de l'« embellissement » des espaces publics majeurs de la ville-centre et du « réenchantement » de ses grands ensembles périphériques (Tsiomis et Ziegler, 2007, p. 104), cette politique s'est articulée autour d'une maîtrise d'ouvrage forte, symbolisée par la création d'un service espace public dédié (Forêt, 2008), et d'un principe de « séparation stricte des rôles de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les espaces publics » [Tsiomis et Ziegler, 2007, p. 105]. L'appel aux compétences extérieures ainsi induit par cette méthodologie d'intervention va s'accompagner d'un renouvellement des profils des équipes de maîtrise d'œuvre. Celui-ci s'est notamment traduit par le recours de plus en plus fréquent aux paysagistes dans un contexte plus général où « le caractère pionnier de la prise en compte de la nature en ville à Lyon, dès le début des années 1990 » et son « virage écologique pris au début des années 2000 » ont pu, malgré les critiques, être établis par ailleurs (Méliani et Arnould, 2012). C'est notamment au sein de cette agglomération qu'ont pu émerger deux exemples précurseurs d'aménagements d'espaces publics urbains recomposés au cours du XXe siècle

sur l'autel d'une adaptation de la ville au fait automobile : les berges de Rhône et la rue Garibaldi. Le premier, amorcé en 2002 et inauguré en 2007, a consisté en une transformation de l'espace des bas-ports du Rhône, alors largement occupé par le stationnement automobile, en un vaste espace de loisirs et de promenade de 5 km de long, reliant les parcs de la Tête d'Or au nord et de Gerland au sud, dont l'aménagement est aujourd'hui porteur de différents « types » de nature, allant du « sauvage » à l'« aménagée », en passant par l'« entretenue » (Arnould *et al.* , 2011, p. 48).

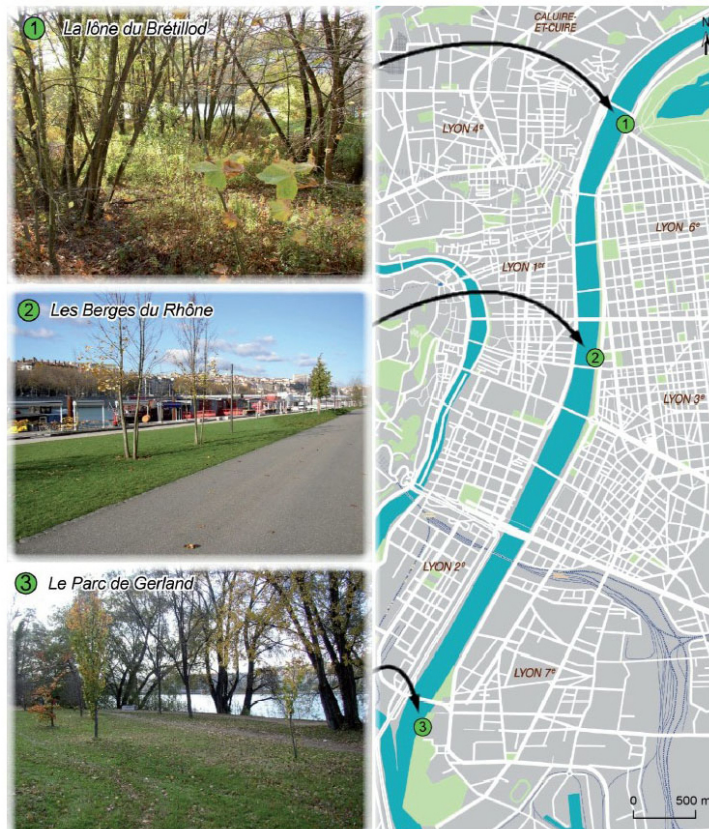


Figure 5. Un parcours des berges de Rhône permettant la rencontre de différents types de nature en ville (Arnould *et al.* , 2011).

Le second porte sur le réaménagement, toujours en cours, d'un grand axe de circulation par un groupement dirigé par le paysagiste-urbaniste Alain Marguerit. L'intervention a visé à favoriser l'épanouissement d'une plus grande diversité des modes de transport sur et autour de cet axe, doublé d'un positionnement fort sur l'enjeu de l'intégration de la nature en ville et de la diversité des services écosystémiques rendus par celle-ci (Romeyer, 2017). Des partis pris qui se sont là encore vus intégrés à une optique de liaison entre les parcs urbains de la Tête d'Or et Sergent Blandan.

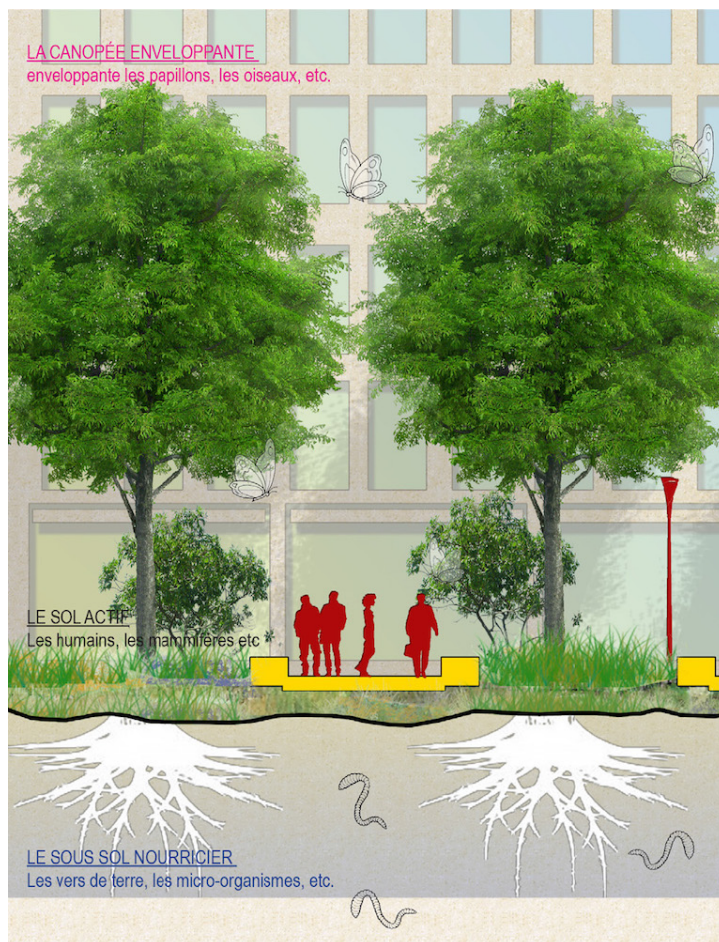


Figure 6. Illustration schématique du principe de continuité à « trois niveaux » développé pour le projet de la rue Garibaldi (Atelier Marguerit et al. , 2014, p. 7).

S'il convient toutefois de noter que les autres registres précédemment évoqués de l'« embellissement » et du « réenchantement » n'ont pas été absents du processus de conception ayant présidé à ces deux réaménagements, ceux-ci renvoient plus directement au troisième registre associé à ce champ de pratiques à dominante végétale : celui dit de la « renaturation ». Son émergence est à mettre en lien avec l'engagement, au début des années 1990, de « villes pionnières comme Rennes, Orléans, Paris ou Strasbourg », « dans une "gestion écologique" des espaces de nature en ville » (Cormier, 2015, p. 86). Ici appréhendé en tant que processus de modification volontaire « d'une portion de l'espace, bâtiment, îlot, quartier, parcelle, "paysage", territoire, sous l'effet d'une extension de l'occupation par des éléments naturels, flore, faune, écoulement des eaux superficielles, activité morphodynamique, etc. » (Pech, 2016), ce registre de la « renaturation » se différencie des deux autres en ce qu'il vise à « donner une assise à une participation de la nature », non seulement « comme élément de décor », mais aussi plus largement « comme

élément contributif du fonctionnement du système urbanisé, du bâtiment à la ville en passant par le quartier » (*ibid.*).

Cette dimension systémique dont les deux aménagements lyonnais s'avèrent ainsi porteurs, au travers de leur objectif commun de mise en réseau des parcs urbains, dépasse toutefois le seul cadre des pratiques d'aménagement urbain à dominante « végétale ». Elle ouvre en cela à la présentation du second type d'approche identifié : celui des pratiques d'aménagements urbains à portée plus véritablement « paysagère ».

Les pratiques d'aménagement urbain à portée «paysagère» des systèmes de parcs et des trames vertes et bleues

Si ces deux opérations des berges de Rhône et de la rue Garibaldi peuvent bien, à leur échelle, être vues comme relevant d'un urbanisme « végétal », elles participent également de la traduction spatiale d'une stratégie plus globale de constitution de « liaisons vertes » inscrite dans le SCoT 2030 de l'agglomération lyonnaise. Et c'est bien au titre de cette perspective d'une « mise en réseau des parcs existants » (figure 7) que ces deux aménagements peuvent tout aussi bien être considérés comme participant également d'un second champ d'intervention qu'il nous a néanmoins paru pertinent de distinguer du précédent.

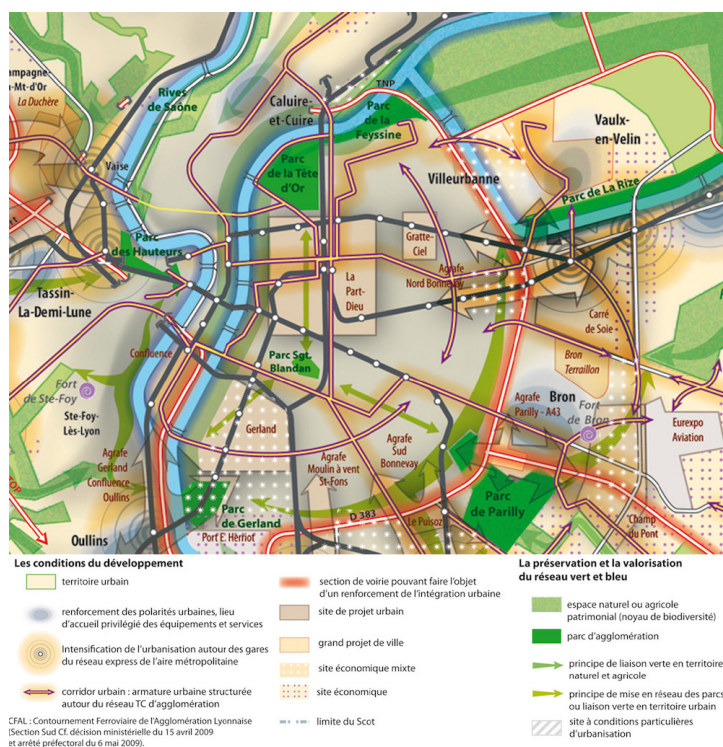


Figure 7. Extrait de la carte de cohérence territoriale résumant les grandes orientations du SCoT 2030 de l'agglomération lyonnaise pour les quartiers de la rive gauche du Rhône, d'où ressort le principe de mise en réseau par des « liaisons vertes » des grands parcs

urbains de la rive gauche du Rhône : parc de la Tête d'Or, parc Sergent Blandan, parc de Gerland (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise et Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, 2010).

Cette fois qualifié de plus véritablement « paysager », ce dernier porte sur la conception d'équipements multifonctionnels au caractère naturel plus ou moins affirmé, et pensés au sein d'une armature permettant d'associer croissance urbaine et prise en compte des dynamiques écologiques de milieux qu'il s'agit simultanément de mettre en scène. En termes de généalogie, si ce second champ d'intervention peut également sembler être amorcé par la réalisation des promenades parisiennes du Second Empire, la dimension pleinement environnementale, voire écologique, de la trame ainsi désignée, principalement associée à des finalités d'hygiène, d'esthétique et d'agrément, demeurait encore impensée. Bien qu'anachronique à certains égards, une telle prise en compte apparaît pourtant aux yeux de nombreux auteurs relativement tangible dans l'œuvre du paysagiste américain Frederick Law Olmsted. Sa théorisation progressive du concept de *parkway* (Alonzo, 2013, p. 187) a en effet été à l'origine de l'émergence d'un nouveau modèle d'urbanisation trouvant comme aboutissement projectuel le célèbre « collier d'émeraude » de Boston (figure 8).

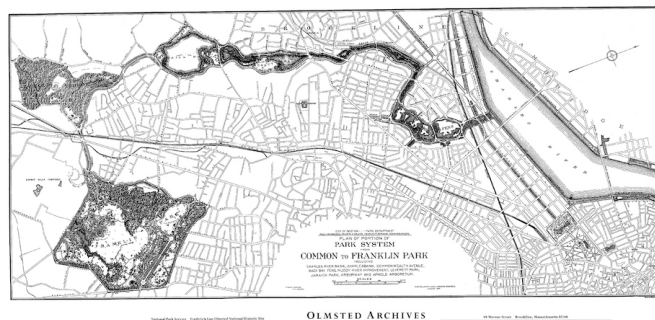


Figure 8. Le collier d'émeraude du Common à Franklin Park conçu pour Boston par Frederic Law Olmsted.

La réalisation de cet aménagement a créé un précédent dans l'histoire de l'urbanisme. En effet, au sein de cette réalisation, « les parcs publics ne sont plus seulement des espaces clos dispersés dans une logique équipementière mais sont envisagés en système avec une dimension intégrative des logiques naturalistes en se superposant, à Boston, au réseau hydrographique dans une visée organisationnelle de l'espace urbain en voie de constitution » (Bonneau, 2016, p. 64). À ce titre cet aménagement de Frederick Law Olmsted, en tant que créateur de ce « premier maillage vert, via le *Boston Park System* » (Clergeau et Blanc, 2013, p. 26), constituerait l'une des principales assises « paysagistes » au concept de « trame verte et bleue ». Toutefois, et exception faite des domaines de la planification paysagère et écologique où de telles conceptions liées à la mise en œuvre de réseaux de nature attentifs à la question du

fonctionnement des milieux paraissent avoir perduré (Toublanc et Bonin, 2012), il semble difficile de lui trouver des successeurs porteurs de telles valeurs précéologiques. De fait, si cette notion de « système de parcs » a été importée en France par Jean Claude Nicolas Forestier au travers de nombreux plans d'aménagements et d'un ouvrage entièrement dédié à cet enjeu (Forestier, 1997), celle-ci relève néanmoins avant tout d'« un projet social porté par une double vision hygiéniste (régénération à travers le contact de la nature, santé, salubrité) et esthétique (embellissement de la ville face à l'industrialisation). Ces espaces de nature, reliés entre eux, sont conçus pour structurer et accompagner le développement de la ville. L'enjeu est d'offrir un système de promenades aux citadins et de favoriser une meilleure circulation de l'air ; il n'est pas encore question de dynamique des populations végétales ou animales » (Toublanc et Bonin, 2012).

Parmi les autres grandes figures ayant participé à la mise en œuvre des conceptions de Forestier, il convient également de citer son contemporain Henri Prost. Ce dernier, en tant que « grand artisan du système de parcs de Forestier ; dépassant l'échelle des plans urbains, [...] dessinera à l'échelle du territoire les cartes des projets que Forestier n'aura pas eu l'occasion de tracer, mais dont il aura été en quelque sorte l'initiateur » (Hodebert, 2014, p. 95). Il a ainsi cherché à perpétuer cet héritage paysagiste au travers de ses différents plans d'aménagement, dont l'un des plus marquants sera celui de la Côte varoise de 1923, et au sein duquel « le paysage de cette côte et sa topographie collinaire constituent la matrice du projet territorial de Prost ». Ainsi articulée « sur une armature de voies, qui sont autant de déclinaisons des avenues-promenades de Forestier et qui organisent cette frange côtière dans un rapport au sol et au grand paysage ouvert sur l'horizon » (*ibid.* , p. 90), la « ville-parc » imaginée par Prost reste dominée par une approche moins fonctionnelle qu'esthétique du paysage. Celui-ci, préservé par une logique d'urbanisation le long des principaux axes et magnifié par la mise en œuvre de *parkways* en balcon à flanc de coteaux, offrant une grande variété de points de vue sur le grand paysage, est principalement considéré pour sa valeur scénographique. Un tel constat paraît également applicable dans les grandes lignes au plan d'aménagement de la région parisienne auquel il contribua entre 1932 et 1934.

Ressort ainsi, finalement, pour Moniqueoublanc et Sophie Bonin qu'« après un âge d'or paysager, puis une éclipse partielle, l'idée de continuité verte revient au cours des années 1980-1990 dans la planification urbaine à la faveur d'un renouveau de la pensée du paysage et d'une montée des préoccupations environnementales. Dès la fin des années 1990, elle est enserrée dans l'idée de développement durable et au cœur d'un débat sur la multifonctionnalité » (Toublanc et Bonin, 2012). De fait, et du point de vue de ces approches croisées en urbanisme et paysagisme qui nous intéressent ici, ce champ d'intervention tendrait à apparaître comme relativement marginal du fait que le sillon initial creusé par Frederick Law Olmsted paraît n'avoir été repris que d'une manière finalement assez « appauvrie », si ce n'est à l'échelle de l'aménagement des territoires à proprement parler.

Néanmoins, un certain nombre de démarches de projet contemporaines paraissent parallèlement inviter, si ce n'est même inciter, à la réactualisation d'un tel héritage, en lien avec les vellétés à la fois croissantes et tangibles de constitution, dans de nombreuses villes

françaises, de véritables trames vertes urbaines. Se revendiquant de puiser aux deux mêmes sources du paysagisme et de l'écologie du paysage (Clergeau et Blanc, 2013), le courant américain du *Landscape Urbanism* affirme également, sous la plume de son principal théoricien, l'architecte et urbaniste Charles Waldheim, la vocation qu'il estime être la sienne à venir combler ce vide (Waldheim, 2016, p. 18). Et si celui-ci n'a pas, en France, directement trouvé à s'exprimer sous cette bannière, Anaïs Léger-Smith avance toutefois que « les similarités entre le *Landscape Urbanism* et les discours paysagistes français sont grandes » (Leger-Smith, 2013). Ceux-ci se rejoignent en particulier sur l'idée que le « projet de paysage s'applique sur un site mais doit prendre en compte des échelles qui le dépassent » (*ibid.*), et notamment en matière de continuités écologiques. À ce titre, l'analyse des liens entretenus entre les deux corpus américain et français relèverait finalement moins d'une « influence directe » que d'une « évolution similaire en parallèle » (*ibid.*). De telles constatations l'amènent alors à douter du fait que l'émergence de ce courant exploitant « l'actuel tournant écologique en urbanisme pour promouvoir les professions du paysage » (*ibid.*) puisse véritablement être de nature à « provoquer une mutation, un changement vers de nouvelles pratiques professionnelles innovantes » (*ibid.*). Ce champ d'intervention propre aux pratiques d'aménagement urbain à portée « paysagère » pourrait néanmoins connaître son véritable essor par le biais d'un renouvellement parallèle de la commande publique en faveur des enjeux de nature en ville et de biodiversité.

Les pratiques d'aménagement « extra-urbaines » des quartiers, banlieues et cités-jardins

Le troisième et dernier champ d'expression renvoie quant à lui à la composition de nouveaux environnements habités, explicitement pensés autour d'une interpénétration entre ville et espaces ou éléments à caractère naturel. Ouvertement plus ancré dans le domaine de l'aménagement du territoire, cet urbanisme que nous proposons de qualifier d'« extra-urbain » pourrait à certains égards faire écho au concept de « ville-parc » développé à une échelle territoriale par Henri Prost pour son plan d'aménagement de la Côte varoise. Toutefois et au regard de préoccupations affichées ici, nous l'aborderons principalement au travers de son acception d'ensembles à dominante résidentielle articulés autour d'une conception conjointe d'habitats et d'espaces paysagers, majoritaire dans la littérature. Déjà tangible dans l'étude du Vésinet conduite par l'historienne de l'art Sophie Cueille (1989), la perception d'un tel champ de pratique ressort plus nettement encore de la relecture proposée par Gérard Bauer, Gildaz Baudez et Jean-Michel Roux de ce « trésor enfoui » des « quartiers-jardins » (Bauer, Baudez, et Roux, 1980) sur laquelle il paraît intéressant de revenir. Définis sommairement par ces derniers en tant que « [...] créations artificielles mais complexes, où l'habitat individuel domine, où le jeu de la végétation et du bâti a un rôle important » (*ibid.* , p. 11), les auteurs précisent que l'essentiel pour cette caractérisation de « quartiers-jardins » n'est pas tant leurs « [...] jardins, ni même la notion de quartier au sens traditionnel, mais l'existence d'un paysage composé. C'est-à-dire : un relief plus ou moins recréé, éventuellement mêlé de plans d'eau, une végétation haute et basse entièrement ou partiellement replantée pour la circonstance, un réseau de voirie et la masse générale des bâtiments » (*ibid.*). Apparaît alors mise en avant la présence d'un « urbaniste-paysagiste »

au cœur de leur création, en tant que garant de ce que ces auteurs associent à une forme de « responsabilité du paysage » (*ibid.* , p. 210-211) dont ils sont dans le même mouvement amenés à déplorer la perte de la compétence professionnelle.

C'est ainsi que leur *corpus* de huit exemples d'ascendance états-unienne, française, allemande, britannique, hollandaise et belge, identifiés comme autant de « pièces maîtresses », vise à la fois à célébrer ainsi qu'à raviver cette forme d'art oublié de la création banlieusarde. La présentation de ces quartiers-jardins est structurée par un découpage en trois « archétypes » distincts :

- le « parc habité », reposant sur « la tentative permanente de nier l'urbanisation en la noyant sous la nature » et où Le Vésinet fait figure de référence (figure 9) ;
- le « bourg idyllique » construit sur une forme de la ville européenne préindustrielle, proposant, à l'inverse, un « cadre minéral et dense » ;
- et enfin celui « intermédiaire » du « quartier-jardin », « aussi minéral que végétal, continu que discontinu » (Bauer, Baudez, et Roux, 1980, p. 12-13).



Figure 9. Vue du parc du Vésinet projeté en 1858 sous l'égide du comte de Choulot.

À cette structuration opérée par la part relative d'espaces plantés et d'espaces minéraux, nous avons préféré opter pour une autre, plus directement fondée sur le degré d'autonomie et d'indépendance physique et fonctionnelle vis-à-vis des pôles urbains constitués. C'est cette dernière qui nous a conduits à faire la distinction, au sein de cette branche de l'urbanisme « extra-urbain », entre quartiers-jardins, banlieues-jardins et cités-jardins, traduisant chacun un degré croissant de progression à l'intérieur du critère considéré. Également opérant dans les champs de la planification urbaine et paysagère, l'inclusion de ce concept de « cité-jardin » - ici employé dans un sens littéral et sans filiation directe avec le projet initial d'Ebenezer Howard -, invite par ailleurs à la prise en compte du vaste panel des grandes opérations d'aménagement étatiques de la seconde moitié du XXe siècle. S'agissant des *new towns* anglaises ou des villes nouvelles françaises, leur réalisation s'est en effet parfois apparentée à la conception de véritables « socio-écosystèmes », ainsi que

cela a notamment pu être mis en lumière dans les cas de la cité balnéaire de la Grande Motte et de la technopole de Sophia-Antipolis (Dacheux-Auziere et Petit-Berghem, 2016). Prises dans leur ensemble, les trois composantes associées à ces pratiques d'aménagement « extra-urbaines » ouvrent ainsi autant à la prise en compte des écoquartiers ou quartiers durables contemporains qu'à l'extension de Barcelone du père fondateur de l'urbanisme « traditionnel », Ildefonso Cerdà, dont les îlots du plan initial « présentaient l'innovation remarquable de n'être bâtis que sur deux côtés parallèles en laissant au centre un espace libre pour les jardins » (Cerdà, 1979, p. 26), bien que cette lecture ait toutefois été largement brouillée depuis.

En cela, cette notion d'« extra-urbain » - au sein de laquelle le préfixe « extra » est à prendre au double sens d'un « au-delà » et d'un « en dehors » de l'urbain - se rapproche en même temps qu'elle se différencie de la ville « ex-urbaine » identifiée par Mario Gandelsonas, plus ouvertement centrée sur la dimension d'un « hors de » l'urbain (Gandelsonas dans Masbouni, 2002, p. 79), que sur celle d'un « par-delà » la séparation culturellement instituée entre ville et nature.

Conclusion : un héritage interdisciplinaire à consolider et à réinterpréter en vue de favoriser l'instauration de rapports plus équilibrés avec ce et ceux qui nous environnent ?

Au terme de cet article, la grille de lecture développée a permis d'identifier et de caractériser trois grands invariants d'aménagement urbain inspirés par les pratiques paysagistes : les pratiques d'aménagement urbain à dominante « végétale » de l'embellissement, du réenchantement et de la renaturation des espaces ouverts, puis celles à portée plus véritablement « paysagère » des systèmes de parcs et des trames vertes et bleues, et enfin celles « extra-urbaines » des quartiers, banlieues et cités-jardins.

Tant prises séparément que dans leur ensemble, ces dernières renvoient à une série d'enjeux d'aménagement sur lesquels les acteurs de la fabrique urbaine sont d'ores et déjà amenés à se positionner. Ainsi, à titre d'exemple, les pratiques d'aménagement urbain à dominante végétale témoignent du large panel des expériences accumulées en matière d'intégration du vivant non humain dans la ville en même temps que de la grande diversité des ingénieries projectuelles et techniques pouvant lui être associées. Celles à portée « paysagère » ouvrent pour leur part à une meilleure prise en considération de la manière dont l'aménagement peut avoir vocation à agir comme un moteur du fonctionnement écologique des milieux. Quant à l'aménagement « extra-urbain », il interroge l'existence de précédents significatifs en matière d'imbrications pensées et produites de ces différents éléments au sein d'ensembles créés *ex nihilo*.

Dans un contexte où les disciplines du projet spatial et territorial sont invitées à sortir de leur anthropocentrisme historique pour aller plus véritablement « par-delà nature et culture » (Descola, 2005), les différentes formes et modalités d'approches croisées entre paysagisme et urbanisme relevées dans le cadre de cet article représentent autant de précédents et de ressources à réinterroger en vue de favoriser l'instauration de rapports plus équilibrés avec ce et ceux qui nous environnent. Appelées par un nombre croissant d'acteurs

de part et d'autre de l'Atlantique, ces approches qui se revendiquent d'une inspiration plus véritablement « écologique » de l'urbanisme (Blanc, 2009 ; Clergeau, 2015 ; Waldheim, 2016 ; Mostafavi et Doherty, 2016) peinent toutefois à pleinement intégrer les pratiques aménagistes. Ainsi et comme le relève Laure Cormier, « si dans une confrontation de cultures l'approche écologique de l'urbain en tant que telle rebute les aménageurs, une réflexion sur les processus écologiques en ville intégrés à une approche paysagère permettrait de concilier dimensions socio-économiques et environnementales. D'ailleurs les formations d'urbanistes, notamment dans les instituts d'urbanisme en France, évoluent en ce sens en intégrant dans leurs offres pédagogiques des modules traitant des questions environnementales et des approches paysages. Penser la ville par son territoire et les transformations paysagères qu'elle produit conduirait les praticiens de l'urbain à favoriser une compréhension systémique de la ville intégrant notamment les dimensions écologiques » (Cormier, 2015, p. 91). Aussi, et ne serait-ce que pour pallier les actuelles « difficultés que nourrissent les urbanistes à l'égard de l'écologisation des arguments promouvant la nature en ville » (*ibid.* , p. 91), l'entretien de telles porosités interdisciplinaires mérite d'être poursuivi.

Notes

1. Voir à ce titre les « anthologies » de textes respectivement compilés pour ces deux champs par Françoise Choay et Jean-Pierre Le Dantec (Choay, 1979 ; Le Dantec, 2003).
2. D'un point de vue académique, urbanisme et paysagisme renvoient à des niveaux de reconnaissance et d'institutionnalisation nettement différenciés : plutôt « faible », relativement, du côté des sciences du paysage toujours en attente de structuration institutionnelle et méthodologique (Donadieu 2012), et plutôt « fort », relativement, du côté de l'urbanisme et de l'aménagement disposant d'une section dédiée au Conseil national des universités. À noter néanmoins que les fondements intellectuels et épistémologiques de ces champs continuent tous deux à faire débat (voir notamment Brunon *et al.*, 2009 ; Pinson, 2004).
3. Pierre Donadieu les identifie à ce titre comme l'un des six grands groupes professionnels recouverts par l'appellation de « paysagiste » (Donadieu, 2009).
4. Alexandre Chemetoff en 2000, Michel Corajoud en 2003, Michel Desvigne en 2011 et l'agence TER en 2018.

Benoît Romeyer

Il est maître de conférences en urbanisme et aménagement à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Aix-Marseille université, LIEU EA 889.

Courriel : benoit.romeyer@univ-amu.fr

Bibliographie

Alonzo, E., « L'Architecture de la voie : histoire et théories », thèse de doctorat en architecture, Paris, université Paris-Est, 2013.

Alphand, J.-C. A., *Les Promenades de Paris*, Paris, Rothschild, 1867-1873.

Arab, N., « L'Urbanisme en action. Pratiques et innovations », habilitation à diriger des recherches en aménagement et urbanisme, Paris, université Paris-Est, 2014.

Arnould, P., Le Lay, F., Dodane, C., Meliani, I., « La nature en ville, l'improbable biodiversité », *Géographie, Économie et Société*, vol. 13, Paris, Lavoisier, 2011, p. 45-68, URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-1-page-45.htm>.

Atelier Marguerit *et al.*, « Aménagement de la rue Garibaldi. Carnet botanique », Lyon, Communauté urbaine du Grand Lyon, 2014.

Bauer, G., Baudez, G., Roux, J.-M., *Banlieues de charme ou l'art des quartiers-jardins*, Aix-en-Provence, Pandora, 1980.

Besse, J.-M., *Le Goût du monde : exercices de paysage*, Arles, Actes Sud, 2009.

Blanc, N., « Vers un urbanisme écologique ? », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 39-60.

Blanchon, B., « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates*, n° 13, 2007, URL : <https://journals.openedition.org/strates/5723?lang=en>.

Blanchon, B., « Les paysagistes français de 1945 à 1975, l'ouverture des espaces urbains », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, 1999, p. 20-29, URL : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1999_num_85_1_2275.

Bonneau, E., « L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial », thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Bordeaux, université Bordeaux Montaigne, 2016.

Brunon, H., Chomar-Ruiz, C., Donadieu, P., Torre, A., « Pour une "métascience" du paysage », *Projets de paysage*, n° 2, juin 2009, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/pour_une_metascience_du_paysage.

Cerdà, I., *La Théorie générale de l'urbanisation* (1867), Paris, Éditions du Seuil, 1979.

Champy, F., « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », dans Paquot, T., Lussault, M., Body-Gendrot, S., *La Ville et l'Urbain : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, p. 215-224.

Choay, F., *L'Urbanisme : utopies et réalités*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.

Clergeau, P., *Manifeste pour la ville biodiversitaire*, Rennes, Éditions Apogée, 2015.

Clergeau, P., Blanc, N. (dir.), *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*, Paris, Le Moniteur, 2013.

Cormier, L., « Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ? », *Innovations agronomiques*, n° 45, 2015, p. 83-93, URL : <https://www6.inra.fr/ciag/Revue/Volumes-publies-en-2015/Volume-45-October-2015>.

Cueille, S. (dir.), *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager : 1858-1930*, Paris, Imprimerie nationale - Association pour le patrimoine de l'Île-de-France, 1989.

Da Cunha, A. « Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature », *Urbia*, n° 8, 2009, p. 1-20.

Dacheux-Auziere, B., Petit-Berghem, Y., « Quelle écologisation de la pratique des paysagistes concepteurs ? Retour sur 27 ans de chroniques dans la revue Paysage actualités », *Projets de paysage*, n° 16, juillet 2017, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/quelle_cologisation_de_la_pratique_des_paysagistes_concepteurs_.

Dacheux-Auziere, B., Petit-Berghem, Y., « La Grande-Motte et Sophia Antipolis : deux projets de paysage pour deux socio-écosystèmes forestiers méditerranéens », *Forêt méditerranéenne*, vol. 37, n° 3, 2016, p. 185-198.

Descola, P., *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

Desjardins, X., *L'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, 2017.

Donadieu, P., *Sciences du paysage. Entre théories et pratiques*, Paris, Lavoisier, 2012.

Donadieu, P., *Les paysagistes. Ou les métamorphoses du jardinier*, Arles/Versailles, Actes sud/École nationale supérieure de paysage, 2009.

Dubost, F., « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, vol. 83, n° 4, 1983, p. 432-445.

Fischler, R., « Cinquante thèses sur l'urbanisme et les urbanistes », *Revue Internationale d'Urbanisme*, n° 1, 2015.

Forestier, J. C. N., *Grandes Villes et Systèmes de parcs* (1906), Paris, Norma, 1997.

Forêt, C., « La création d'un service «Espace public» au sein de la communauté urbaine de Lyon (1990) : une initiative pionnière en France », Lyon, communauté urbaine du Grand Lyon/Millénaire 3, 2008.

Fromont, F., « Manières de classer l'urbanisme », *Criticat*, n° 8, 2011, p. 41-61.

Hodebert, L., « Les influences théoriques et pratiques du système de parcs de Jean Claude Nicolas Forestier sur le travail d'Henri Prost en France. Expériences croisées 1913-1934 », *Cahiers thématiques*, n° 13, 2014, p. 85-95.

Landau, B., « La fabrication des rues de Paris au XIXe siècle : Un territoire d'innovation technique et politique », *Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1993, p. 23-45.

Lang, J., *Urban design: a typology of procedures and products*, Oxford, Elsevier, 2005.

Le Dantec, J.-P., *Jardins et Paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours* (1996), Paris, Éditions de La Villette, 2003.

Leger-Smith, A., « Analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism et impact sur le développement des pratiques des paysagistes dans le contexte français », *Projets de paysage*, n° 9, décembre 2013,

URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/analyse_interpretative_du_discours_du_landscape_urbanism_et_impact_sur_le_de](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/analyse_interpretative_du_discours_du_landscape_urbanism_et_impact_sur_le_developpement_des_pratiques_des_paysagistes_dans_le_contexte_francais)

Luginbühl, Y., « Du jardinier au paysagiste », *Sciences et Avenir*, n° 31, 1974, p. 22-25.

Mariage T., *L'Univers de Le Nostre : Les origines de l'aménagement*, Liège, Mardaga, 1990.

Marot, S., « Sub-urbanisme/super-urbanisme : de Central Park à La Villette », *Marnes : documents d'architecture*, n° 1, 2011, p. 300-353.

Marot, S., « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, 1995, p. 54-81.

Masbouni, A. (dir.), *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de La Villette, 2002.

Mathis, C.-F., Pépy, É.-A., *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain : France XVIIe-XXIe siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

McHarg, I., *Design with Nature* (1969), New York, Wiley, 1992.

Méliani, I., Arnould, P., « "Marchands de nature" : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009 », *VertigO à La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, septembre 2012, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/12960>.

Mollie, C., *Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal* (1993), Arles, Actes sud, 2012.

Mostafavi, M., Doherty, G. (ed.), *Ecological Urbanism*, Zürich, Lars Müller, 2016.

Novarina, G., Métais, D., Micheletto, M., « La planification paysagère. Approche comparée France-Italie », Grenoble, CRESSON - ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2004.

Pech, P., « Renaturation » dans *Hypergéométrie*, 2016, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article641>.

Pernet, A., *Le Grand Paysage en projet : histoire, critique et expérience*, Genève, MetisPresses, 2014.

Pinson, D., « Urban planning: an «undisciplined» discipline ? », *Futures*, vol. 36, n° 4, 2004, p. 503-513, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016328703001915>.

Romeyer, B., « Refaire la rue pour recomposer la ville ? Mise en regard de deux projets de réaménagement de rues artérielles à Londres et Lyon », *Flux*, n° 109-110, 2017, p. 142-166, URL : <https://www.cairn.info/revue-flux-2017-3-p-142.htm>.

Santini, C., « "Les promenades de Paris" de Charles-Adolphe Alphand. Communiquer le projet de paysage à l'époque de Napoléon III », *Projets de paysage*, n° 6, juillet 2011, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/ les_promenades_de_paris_de_charles_adolphe_alphand.

SEPAL, Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, « SCoT 2030 de l'agglomération lyonnaise. Document d'orientations générales », Lyon, SEPAL, 2010.

Tarlet, J., *La Planification écologique : méthodes et techniques*, Paris, Economica, 1985.

Toublanc, M., Bonin, S., « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines ? : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 2, 2012.

Tsiomis, Y., Ziegler, V., *Anatomie de projets urbains : Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Éditions de la Villette, 2007.

Waldheim, C., *Landscape as Urbanism - A General Theory*, New York, Princeton University Press, 2016.

Waldheim, C. (ed.), *The Landscape Urbanism Reader*, New York, Princeton Architectural Press,

2006.